

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUN 2018**

Délibération
n° 2018.06.236

Soirs Bleus :
attribution de
subventions aux
compagnies
programmées

LE VINGT HUIT JUN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Pierre LEGER

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Eric SAVIN, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018

**DELIBERATION
N° 2018.06.236**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

SOIRS BLEUS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMPAGNIES PROGRAMMEES

La 1^{ère} édition des Soirs Bleus se déroulera du 9 juin au 30 septembre 2018 sur 26 communes de GrandAngoulême, proposant 32 représentations assurées par 20 compagnies.

Le dispositif des Soirs Bleus s'organise en partenariat avec les communes, organisatrices de leur évènement. Celles-ci assurent :

- L'accueil des artistes/compagnies (repas, hébergement, transports),
- Le partenariat avec les associations locales,
- 20% du cachet artistique et frais annexes (SACEM, SACD...).

Dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, GrandAngoulême s'engage à prendre en charge 80% du cachet artistique de chaque compagnie programmée dans le cadre des Soirs Bleus (tableau annexé).

Cette prise en charge prend la forme d'une subvention, directement versée auprès des compagnies artistiques concernées.

Une convention tripartite sera réalisée pour chaque soirée, entre la commune, l'agglomération, la compagnie ou sa structure de production. Ces conventions préciseront les modalités du partenariat, les sommes versées ainsi que les engagements des parties.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission Politique et Equipements communautaires du 19 juin 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement des subventions aux compagnies programmées dans le cadre de la 1^{ère} édition des Soirs Bleus, pour un total de 37 550,70 € répartis conformément au tableau ci-dessous.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2018	<u>Affiché le :</u> 05 juillet 2018

LES SOIRS BLEUS

REPRESENTATIONS PREVUES, LIEUX DE REPRESENTATIONS ET PARTICIPATION DE GRANDANGOULEME

Nom de la compagnie	Représentations	Montant
Cie Tout par Terre Association Tout par Terre	5 représentations sur 4 communes (Asnières-sur-Nouère, St Yrieix, Sers, Vindelle)	4 385,50 €
Cie Avis de Tempête	2 représentations sur 2 communes (Jauldes, La Couronne)	2 641,20 €
Tutti Frutti Association Tutti Frutti & Co	3 représentations sur 3 communes (Soyaux, Marsac, l'Isle d'Espagnac)	2 400 €
La fausse compagnie	1 représentation à Brie	1 520 €
Mox Quartet Association le Maxiphone	1 représentation à Linars	1 600 €
Soul Time System	1 représentation à Dirac	2 000 €
French Quarter Orchestra Association Rondoroyal F808	1 représentation à Ruelle-sur-Touvre	1 600 €
Cie A ciel Ouvert	2 représentations sur 2 communes (Champniers, Sireuil)	2 400 €
Labulkrack Tapage Productions	1 représentation à Angoulême	1 200 €
All Butter Band Canicule Productions	3 représentations sur 3 communes (Nersac, Torsac, Balzac)	5 040 €
Trilili Ladies and Dandies Aristide & Cie	1 représentation à Saint-Saturnin	1 520 €
Fata Morgana CSCS MJC Louis Aragon / Alabel Productions	1 représentation à Voeuil-et-Giget	1 280 €
Killbilly SARL Sonotek	1 représentation à Sers	904 €
Cie El Mundo Costrini Association No Mad	1 représentation à Fléac	1 920 €
Evidence Comité d'animation de Dignac	1 représentation à Dignac	960 €
Bonga Yenda Association Sanza	1 représentation à Angoulême	800 €
Hanabi Circus SARL JimmyProd	3 représentations à Soyaux, La Couronne et Mornac	4 000 €
Cie Mechanic Circus L'association ARRREUH	1 représentation à Mornac	500 €
Cie Quand les moules auront des dents	1 représentation à Rouillet-St-Estèphe	880 €
TOTAL		37 550,70 €